



Hérin, le 12 NOVEMBRE 2013

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 68 PORTANT SUR
L'INTERDICTION D'ACCÈS DU TERRAIN DE
FOOTBALL

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un incendie a détruit les Vestiaires au Terrain de Football de la Commune sis Rue Hilaire Moreau dans la nuit du 10 Novembre 2013 ;

Qu'il convient d'interdire l'accès au Public ;

A R R Ê T O N S

Article 1 : Jusqu'à sa complète remise en Etat, l'accès au Terrain de Football sis Rue Hilaire Moreau à HERIN est strictement interdit au Public.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur site et notifié aux Associations utilisatrices, Services techniques Municipaux et A.S.V.P.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Denain ;
- Monsieur le Sous Préfet de Valenciennes.

La DGS



Le Maire,

Bernard DEGROS